

14.3 - ENTREPRENEUR EN AUTRES TYPES D'APPAREILS ÉLÉVATEURS

OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

14.3 Entrepreneur en autres types d'appareils élévateurs

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui ne sont pas réservés exclusivement aux entrepreneurs en électricité et qui concernent les appareils élévateurs non compris dans la sous-catégorie 1.10 prévue à l'annexe I et dans les sous-catégories 14.1 et 14.2 ainsi que les travaux de construction connexes.

Cette sous-catégorie est divisée en limitations :

- 1 Travaux limités aux équipements de scène, notamment aux élévateurs de scène, podiums d'orchestre, élévateurs d'orchestre, tables tournante, wagons, rails et rideaux de scène et système de changement de décors.
- 2 Travaux limités aux plates-formes suspendues mécaniques qu'utilisent les ouvriers pour avoir accès aux surfaces externes et internes des bâtiments et ouvrages de génie civil. Ces appareils peuvent être fixes ou amovibles.
- 3 Travaux limités aux équipements de levage industriel, notamment aux ponts roulants, portiques, potences murales, chariots, grues à flèche, palans et autres appareils présentant les mêmes caractéristiques utilisés par des travailleurs.
- 4 Travaux limités aux systèmes de stationnements mécanisés utilisés pour monter et descendre des véhicules dans le but de les stationner.
- 5 Travaux limités aux quais et ponts niveleurs, notamment aux appareils de mise à niveau, tables élévatrices, niveleurs hydrauliques, niveleurs mécaniques, niveleurs muraux niveleurs pour bordure de quai et autres appareils de levage utilisés afin de faciliter le chargement et le déchargement des camions à un bâtiment.
- 6 Travaux limités aux monte-personnel à courroie sans fin, manuels à contrepoids et/ou électrique utilisés pour le transport vertical du personnel autorisé et s'il y a lieu. Ces appareils sont visés par la norme CSA B311 – Monte-personnel.
- 7 Travaux limités aux convoyeurs verticaux, monte-charriots. Ces appareils sont visés par la norme ASME B20.1

Autres _____

PRÉSENTATION DE L'ENTREVUE

Pour la sous-catégorie 14.3 - Entrepreneur en autres types d'appareils élévateurs, l'examen se fait sous forme d'entrevue. L'entrevue est faite en fonction de la limitation choisie.

PRÉPARATION À L'ENTREVUE

Pour vous préparer à l'entrevue, il est recommandé de consulter le **profil de compétences** qui décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant et pouvant être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences**, la présente **fiche d'information** et d'autres informations pertinentes sur notre site Internet : www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens.

RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée pour la limitation	Fournis à l'examen
Loi sur le bâtiment (RLRQ,c.B-1.1)	Tous	
<i>Code de construction du Québec – Chapitre I, Bâtiment (2005)</i> (RLRQ, c.B-1.1.1, r.2)	Tous	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires</i> (RLRQ,c.B-1.1,r.9)	Tous	
Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ,c.S-2.1)	Tous	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (RLRQ,c.S-2.1. r.6)	Tous	
CAN/CSA Z271 – Règles de sécurité pour les plates-formes suspendues mécaniques	2	
CAN/CSA B167 – Ponts roulants : conception, inspection, mise à l'essai, entretien et utilisation sécuritaire	3	
CAN/CSA B311 – <i>Monte-personnel.</i>	6	
ASME B20.1 – Safety Standard for Conveyors and Related Equipment	7	
Papier, crayon.		X

Plusieurs de ces documents sont disponibles, pour consultation, sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

D'autres livres de référence peuvent vous aider lors de votre préparation.

Note : Seul le matériel remis par les représentants de la Régie pourra être utilisé durant l'entrevue.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

Régie du bâtiment du Québec
Centre de relation clientèle
545, boul. Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec), H2M 2V2

Tél. : 1-800-361-0761
(514) 873-0976

Adresse Internet : www.rbq.gouv.qc.ca

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils peuvent être modifiés sans préavis.*